FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2009-729 DU 31 DECEMBRE 2009

portant approbation du budget prévisionnel du Fonds National de la Microfinance (FNM) pour l'exercice 2010.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure –type des Ministères ;

Vu le décret n° 2007-481 du 30 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes et des Petites et Moyennes Entreprises ;

Vu le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu le décret n° 2006-301 du 27 juin 2006 portant création du Fonds National de la Microfinance ;

Sur rapport du Ministre de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 décembre 2009 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Est approuvé, le budget prévisionnel du Fonds National de la Microfinance pour l'exercice 2010 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

idriss L. DAOUDA

Le Ministre de la Microfinance et de
l'Emploi des Jeunes et des Femmes,

Rékiatou MADOUGOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 ;CES 2 HAAC 2 MECPDEPPCAG 4 MMFEJFPME 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 27 SGG 4 DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.